

**LA VILLE DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE**  
(+ 20 000 habitants - membre de Nantes Métropole)

Recrute son

**ELECTRICIEN·NE POLYVALENT·E**

(Cadre d'emplois des adjoints techniques et agents non titulaires)

**La Ville de La Chapelle-sur-Erdre, engagée dans la transition écologique et la gestion durable de son patrimoine, recherche un·e électricien·ne polyvalent·e.**

**Vos missions :**

Placé·e sous l'autorité du responsable du Pôle Fluides-Energies, vous serez chargé·e de :

- La réalisation d'interventions de maintenance courante des équipements techniques - courant fort/courant faible,
- L'exécution de travaux neufs de petite et moyenne ampleur,
- La gestion en autonomie des interventions (planning, approvisionnement, relations avec les usagers),
- L'exécution de chantiers en polyvalence dans les domaines chauffage, plomberie et ventilation, avec l'appui d'un agent spécialisé.

Vous intégrerez un environnement de travail convivial et attrayant.

A votre prise de poste vous serez encadré·e pour découvrir le fonctionnement du service. Vous serez ensuite accompagné·e dans la durée par l'ensemble de l'équipe, pour vous permettre de progresser dans votre métier.

**Rémunération** : statutaire, régime indemnitaire, 13ème mois

**Temps de travail** : 39h35 par semaine + RTT

**Spécificités du poste** : astreintes, déplacements sur l'ensemble des sites municipaux

**Envie de faire partie de l'aventure ?**

- Vous avez une formation type CAP – BEP - Bac professionnel en électricité
- Vous connaissez les règles de sécurité liées au métier,
- Vous connaissez les gestes et postures de la manutention manuelle,
- Vous êtes autonome, avez des capacités d'adaptabilité et le sens de l'organisation,
- Vous avez le permis B
- Vous savez faire preuve de dynamisme et aimez le travail en équipe.

Merci d'adresser lettre de candidature et CV par mail à l'attention de M. le Maire sous **ref 2022-61** à [recrutement@lachapellesurerdre.fr](mailto:recrutement@lachapellesurerdre.fr)

Si vous êtes déjà fonctionnaire, il faudra joindre **une copie du dernier arrêté de situation administrative**

**Vous avez jusqu'au 16 octobre 2022**  
**Les entretiens auront lieu le 25 octobre 2022**